

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 18/09/2020

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Requalification et réaménagement de la ZAE Les Pradasses à Aubenas -
Modification du plan de financement prévisionnel.

Le Président rappelle la délibération n°DEL20022020-11 du conseil communautaire du 20 février 2020, laquelle approuvait le projet de requalification et de réaménagement de la ZAE des Pradasses à Aubenas ainsi que le plan de financement prévisionnel avec un autofinancement de la CCBA de 100 000€ pour un montant d'opération estimé à 500 000€ HT et autorisant les demandes de financements auprès de l'Etat (200 000€), de la Région Auvergne Rhône-Alpes (150 000€) et du Département de l'Ardèche (50 000€).

Par courrier du 16 juillet 2020, le Département de l'Ardèche a notifié à la CCBA que ce projet ne correspondait pas aux priorités fixées dans le cadre de l'appel à projet Pass territoires et que le financement appelé de 50 000€ ne pouvait pas être accordé.

Le Président propose qu'un financement plus conséquent soit sollicité auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du bonus relance économique dans la mesure où cette opération sera engagée prochainement pour une fin des travaux au printemps 2021.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération doit être actualisé.

Au niveau technique, les études géotechniques notamment s'affinent et permettront d'ajuster les modalités et les coûts prévisionnels d'aménagement.

En effet, le chemin de la Jardinerie nécessite un élargissement pour porter son gabarit de 3m à 8m (chaussée + trottoir) depuis le parking de Gamm Vert jusqu'au pont menant à St Etienne de Fontbellon. Cet élargissement doit être effectué, pour des raisons foncières dans le talus qui soutient l'avenue du Piémont Cévenol. En conséquence, la construction d'un mur de soutènement s'avère indispensable pour ne pas mettre en péril la structure de chaussée de l'avenue précitée. Les études techniques sont actuellement en cours et de ce fait le chiffrage de cet ouvrage reste à affiner.

Suit à la présentation de l'AVP par la maîtrise d'œuvre de l'opération, le surcout sur travaux s'établit à 33 146 € HT sur le montant initial des travaux évalué à environ 450 000 € HT

En conséquence, le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200924-DEL21092020-05-
DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

POSTES DE DEPENSES	COÛT HT	RECETTES	HT
Diagnostic de l'existant	2 600 €	ETAT- DETR (40% du total HT)	200 000 €
	980 €	REGION - CAR /PACTE (42% du total HT)	224 000 €
	3 613 €		
	1 845 €		
Total Diagnostic de l'existant	9 038 €	AUTOFINANCEMENT CCBA (20% du total HT)	109 146 €
Travaux	366 792 €		
	70 750 €		
	45 458 €		
Total Travaux	483 000 €		
Etudes - Moe	27 597 €		
	6 014 €		
	3 864 €		
	1 799 €		
Total Etudes - Moe	39 275 €		
Contrôles après travaux	1 833 €		
Total Contrôles après travaux	1 833 €		
TOTAL GENERAL	533 146 €	TOTAL GENERAL	533 146 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé pour la requalification et de réaménagement de la ZAE des Pradasses à Aubenas incluant un autofinancement de la CCBA de 109 146€ HT,
- De solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région ou du PACTE d'un montant de 224 000 € correspondant à un taux de 42 % d'une dépense éligible de 533 146 €,
- D'autoriser le Président à solliciter tout autre dispositif permettant de financer cette opération,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités nécessaires à l'application des présentes et notamment à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2020

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200924-DEL21092020-05-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020